



## VEYRIER CLUB NAUTIQUE

### Challenge Lavorel étape 4 - Grade 5B - 26 août 2023

1. **REGLES** : La régata sera régie par :
  - 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
  - 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
  - 1.4. Les règlements fédéraux,
2. **INSTRUCTIONS DE COURSE**  
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles
3. **COMMUNICATION RADIO**  
Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.  
sur le canal VHF 8
4. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
  - 4.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D et E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation.  
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
  - 4.1.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de classe :
    - Dériveurs avec rating FFV
    - Catamaran avec rating FFV
    - Quillards de sport avec rating FFV
    - Habitables du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L
  - 4.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription licence signé et si possible avec certificat médical, ou licence journalière avec si possible certificat médical  
Une autorisation parentale pour les mineurs.
5. **DROIT A PAYER** : 5€ par bateau
8. **PROGRAMME**
  - 8.1. **Inscription** : obligatoirement en ligne via le lien :

Quillards + Habitables : Dériveurs + Cata :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1GD3cBlkeuS0yRA0idk88OvCrZhKhPLRmfv2W0AcmrAY/edit#gid=0>

**ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA FAITE AU CLUB**  
**Aucun changement d'équipage ne sera autorisé après la clôture des inscriptions.**

- 8.3. **Jour de course : Samedi 26 août**

Croiseurs et quillards et dériveurs	13H30	1er signal d'avertissement
Catamarans	13H45	1er signal d'avertissement



**Les résultats seront diffusés dès que possible.**  
**Il n'y aura aucun affichage**

**12. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : construits et ou côtiers.

**14. CLASSEMENT**

**14.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

**14.2.** Les titres de champions régionaux ne seront décernés que si deux courses sont validées.

**14.3.** Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.

**19. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

20. Un Apéro sera proposé à la fin de la régate. Un barbecue canadien sera possible au Club le soir.

**21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter **le VCN**

**Tél. : [07 60 46 09 94](tel:0760460994) - Email : [contact@veyrierclubnautique.fr](mailto:contact@veyrierclubnautique.fr)**